



Compte-rendu de la CAPA 2d degré « Recours rendez-vous de carrière »

Mercredi 31 Janvier vendredi 2 février 2024



Mercredi 31 janvier et vendredi 2 février se tenait la CAPA étudiant les demandes de recours contre l'appréciation finale validée par le recteur suite aux rendez-vous de carrière 2022-2023 de l'ensemble des personnels du 2d degré (Certifiés, PLP, PEPS, Psy-EN, CPE et **agrégés**).

Bilan de la CAPA

Le moins que l'on puisse dire est que cette Commission Paritaire a de nouveau mis en évidence l'opacité et l'arbitraire de ce système d'avancement dénoncé dès le départ par la CGT Educ'action, et dont nous revendiquons l'abrogation.

Au-delà des inégalités inhérentes au système, de nombreuses irrégularités sont apparues au cours de cette CAPA : règlements de comptes par des chef-fes d'établissements, appréciations de deux lignes pour illustrer 15 ans de carrière,...

Elle a également mis à jour comment des situations particulières, indépendantes de la pratique professionnelle, défavorisent de nombreux collègues et influent négativement sur leur évaluation et leur progression de carrière (TZR, collègues en reconversion, situations médicales,...).

Dans l'académie de Lyon, 1420 collègues ont été évalués au cours de leur rendez-vous de carrière : 796 Certifiés / 183 PLP / 73 PEPS / 34 CPE / 11 Psy-EN / 323 agrégés .

Pour l'avancement accéléré d'échelon, 30 % des collègues sont bonifiés (1 et 2 ém rdv de carrière) . Si le quota de 30 % n'est pas atteint, quelques « Très Satisfaisants » sont départagés selon leur ancienneté dans le grade, dans l'échelon et leur âge.

Les règles appliquées par le Recteur pour se positionner par rapport aux 11 items (5 IPR , 3 Chef d'Etablissement, 3 en commun) sont les suivantes :

- pour le 6ème échelon (1er Rdv de carrière) :
 - ▶ Excellent : 7 Ex et 4 TS
 - ▶ Très satisfaisant : si 1 ou 2 Satisfaisant
 - ▶ Satisfaisant : si plus de 2 Satisfaisant
 - ▶ A consolider : A partir de 2 AC.

- pour le 8ème échelon (2è Rdv de carrière):
 - ▶ Excellent : 9 Ex et 2 TS
 - ▶ Très satisfaisant : Ex et TS et seulement 1 satisfaisant
 - ▶ Satisfaisant : Plus de 1 satisfaisant.
 - ▶ A consolider : A partir de 2 AC.

- pour le 9ème échelon (3è Rdv de carrière):
 - ▶ Excellent : 10 Ex et 1 TS
 - ▶ Très satisfaisant : Ex et TS et seulement 1 satisfaisant
 - ▶ Satisfaisant : Plus de 1 satisfaisant.
 - ▶ A consolider : A partir de 2 AC.

La répartition des avis finaux Recteurs pour cette année est résumée dans le tableau ci-dessous :

Avis	Agrégés	Certifiés	CPE	PEPS	PLP	TOTAL
A consolider	1,24 %	1,76 %	0,00 %	1,37 %	1,64 %	1,62 %
Satisfaisant	8,05 %	20,73 %	11,76 %	16,44 %	24,59 %	17,82 %
Très satisfaisant	31,32 %	47,61 %	44,12 %	50,68 %	40,99 %	45,70 %
Excellent	51,39 %	29,90 %	44,12 %	31,51 %	26,78 %	34,86 %

Les recours se répartissent ainsi :

Corps	2021-2022		2022-2023	
	Nb recours	%	Nb recours	%
Agrégé	31	8,99%	30	9,12%
Certifié	76	8,58%	65	7,93%
CPE	4	9,76%	2	5,88%
PEPS	3	2,88%	4	5,41%
PLP	4	2,25%	19	10,16%
Psy-EN	2	10,00%	1	7,69%
Total	120	7,98%	121	8,30%

Suite à ces avis , 121 demandes de révision de l'avis suite à la campagne 2022/2023 de recours gracieux ont été déposées avec une forte augmentation des demandes des collègues PLP .

Parmi ces demandes , 3 étaient hors délai , 5 recours d'agrégés ont reçu un avis positif du ministère , il reste donc 113 personnes .

83 (+ 10 par rapport à l' an passé) collègues ont décidé de saisir la CAPA pour faire réévaluer leur appréciation (47 Certifiés / 18 PLP / 1 Psy-EN / 2 CPE / 2 PEPS / 18 agrégés).

Il y a donc 33 collègues qui n'ont pas souhaité saisir la CAPA.

Appréciations finales recteur « très satisfaisant » et « excellent » par corps échelon et genre :

			Appréciation Recteur				Total général toutes appréciations
			Très satisfaisant		Excellent		
Corps	Ech	Sexe	Nb	%	Nb	%	
Agrégés	6	Femme	10	37,04%	16	59,26%	27
		Homme	15	39,47%	15	39,47%	38
	8	Femme	32	43,84%	36	49,32%	73
		Homme	19	38,78%	25	51,02%	49
	9	Femme	30	38,96%	43	55,84%	77
		Homme	21	35,59%	31	52,54%	59
	Total			127	39,32%	166	51,39%
Certifiés	6	Femme	50	51,02%	30	30,61%	98
		Homme	23	44,23%	11	21,15%	52
	8	Femme	112	47,06%	66	27,73%	238
		Homme	35	40,70%	25	29,07%	86
	9	Femme	111	50,68%	73	33,33%	219
		Homme	48	46,60%	33	32,04%	103
	Total			379	47,61%	238	29,90%
CPE	6	Femme	5	50,00%	4	40,00%	10
		Homme	1	100,00%			1
	8	Femme	2	22,22%	4	44,44%	9
		Homme	1	50,00%	1	50,00%	2
	9	Femme	4	40,00%	6	60,00%	10
		Homme	2	100,00%			2
	Total			15	44,12%	15	44,12%
Professeur EPS	6	Femme	3	50,00%	2	33,33%	6
		Homme	5	45,45%	3	27,27%	11
	8	Femme	8	50,00%	5	31,25%	16
		Homme	9	45,00%	6	30,00%	20
	9	Femme	5	55,56%	4	44,44%	9
		Homme	7	63,64%	3	27,27%	11
	Total			37	50,68%	23	31,51%
PLP	6	Femme	13	54,17%	4	16,67%	24
		Homme	2	14,29%	5	35,71%	14
	8	Femme	11	42,31%	8	30,77%	26
		Homme	17	47,22%	9	25,00%	36
	9	Femme	17	51,52%	9	27,27%	33
		Homme	26	52,00%	14	28,00%	50
	Total			86	46,99%	49	26,78%
PsyEN	6	Femme	1	20,00%	3	60,00%	5
		Homme			1	100,00%	1
	8	Femme	2	100,00%			2
		Homme					
	9	Femme	2	100,00%			2
		Homme					1
	Total			5	45,45%	4	36,36%

Suite à ces avis , 121 demandes (65 Certifiés / 19 PLP / 1 Psy-EN / 2 CPE / 4 PEPS / 30 agrégés) de recours gracieux ont été déposées .

Parmi ceux là , 3 étaient hors délai , 5 recours d'agrégés ont reçu un avis positif du ministère , il reste donc 113 personnes . Aucun avis positif du recteur concernant tous les autres collègues du second degré !!!

83 (+ 10 par rapport à l' an passé) collègues ont décidé de saisir la CAPA pour faire réévaluer leur appréciation (47 Certifiés / 18 PLP / 1 Psy-EN / 2 CPE / 2 PEPS / 18 agrégés) .

Au total, sur les 83 recours étudiés lors de la CAPA, les avis sont les suivants :

- Pour le 6ème échelon (12 personnes) : 5 passent de Très satisfaisant à Excellent, 2 passent de Satisfaisant à Très Satisfaisant.
- Pour le 8ème échelon (41 personnes) : 11 passent de Satisfaisant à Très Satisfaisant et 13 de Très satisfaisant à Excellent . 1 TS en attente d'arbitrage du recteur
- Pour le 9ème échelon (30 personnes) : 5 passent de Satisfaisant à Très Satisfaisant et 14 passent de Très Satisfaisant à Excellent. 1 Ts et ex en attente d'arbitrage du recteur

Au final, plus de la moitié des collègues (49 sur 83 soit 62 %) ont vu leur demande de recours satisfaite.

Position de la CGT Educ'action Lyon

Les fausses promesses qui accompagnaient la mise en place du PPCR et contre laquelle la CGT Educ action était et reste opposée, n'ont donc pas survécu aux faits.

La logique du salaire au mérite que sous-tend ce système ne répond pas aux enjeux d'émancipation revendiqués par la CGT Educ'action. Porteur de fortes inégalités, le déroulement de carrière ne peut dépendre d'un système aussi peu transparent et inéquitable, dans lequel les collègues sont soumis à des critères opaques et à des corps d'inspection / chefs d'établissements pour qui la bienveillance s'arrête parfois aux déclarations d'intention.

Pendant que d'autres s'insurgent contre les inégalités d'un système d'évaluation qu'ils ont eux-mêmes validé lors de la mise en place du PPCR, la CGT Educ'action était et reste opposée à ce système arbitraire et opaque.

Le métier d'enseignant demande à être réellement considéré. Pour la CGT Educ'action, cette considération passe, entre autres, par :

- l'abrogation du PPCR
- une progression de la grille indiciaire, liant qualification et rémunération, partant de deux fois le SMIC et se terminant par le doublement du salaire de début de carrière.
- une augmentation immédiate de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale de 400 euros
- une classe/grade unique, avec avancement uniforme sans notion de mérite et déconnecté des inspections et entretiens de carrières trop souvent incompris voire dévalorisants